

- AFFIDAVIT -

Je soussigné, GILLES DEGUIRE, maire d'Arrondissement, domicilié pour le présent affidavit au [REDACTED], à Montréal-Nord, cité et district de Montréal, (Québec), [REDACTED] déclare solennellement ce qui suit:

1. J'ai reçu le 10 avril dernier par huissier de la Commission un préavis de blâme;
2. Je ne connais pas l'ingénieur Michel Lalonde, je ne l'ai jamais rencontré, je ne lui ai jamais parlé personnellement et je n'ai jamais transigé quoi que ce soit avec lui. Ainsi, je suis fort surpris de la corrélation que souhaite établir la Commission entre ce dernier et moi-même ;
3. L'intégrité et particulièrement la mienne est une valeur que j'ai toujours farouchement défendue ;
4. Voici sommairement les faits pouvant être pertinents aux allégations vagues et vicieuses faites par l'ingénieur Lalonde à l'égard de sa prétendue participation à des activités de financement politique dans l'Arrondissement Montréal-Nord ;
5. Je suis devenu policier au service de la Police de Montréal et j'y ai travaillé pendant plus de trente ans et ce, principalement dans le territoire de Montréal-Nord dans les services communautaires à la population ;
6. Parallèlement, ma conjointe et moi avons toujours été durant plus de trente-cinq ans très impliqués auprès du Service des Loisirs de la paroisse Ste-Colette à Montréal-Nord, étant même le président de cette prestigieuse organisation pendant quinze ans ;
7. Au moment du départ de la vie publique de Monsieur Marcel Parent pour des raisons de santé, comme maire de l'Arrondissement de Montréal-Nord, j'ai décidé en 2009 de me porter candidat comme maire d'Arrondissement ;
8. Dans l'équipe en place de Monsieur Marcel Parent, certains conseillers ont maintenu leur désir de se représenter ;
9. Dans cette équipe, il y avait Madame Clementina Teti-Tomassi, conjointe du député Tony Tomassi, qui lui a abandonné par la suite la vie publique pour des raisons peu enviables ;
10. Madame Clementina Teti-Tomassi, et Tony Tomassi sont respectivement la belle-fille et le fils de Donato Tomassi auquel on fait référence dans les notes sténographiques de l'interrogatoire de Michel Lalonde, ingénieur et également dirigeant du Groupe Séguin, société professionnelle dont j'ignorais personnellement l'existence;

11. Au moment de mon entrée en politique municipale en septembre 2009, je ne connaissais pas le rôle et la fonction qu'occupait Bernard Trépanier dans l'organisation du parti Union Montréal ;
12. Sur le plan local, j'ai accepté que deux membres de la communauté italienne, comprenant M. Donato Tomassi, beau-père de la candidate Mme Clémentina Teti-Tomassi que je ne connaissais pas personnellement, travaillent sur le terrain pour mon équipe durant la campagne électorale ;
13. C'est avec grand étonnement que j'ai appris à la lecture des notes sténographiques de l'interrogatoire de l'ingénieur Michel Lalonde, ingénieur, que le bénévole Donato Tomassi (qui travaillait principalement pour l'élection de sa belle-fille Clementina Teti-Tomassi) aurait discuté avec Monsieur Lalonde du versement d'une somme de 2,000\$ devant être remise à Bernard Trépanier au profit de notre campagne ;
14. Je n'ai jamais et au grand jamais, ni sollicité, ni autorisé quiconque à demander et/ou à récolter la somme de 2,000\$ auprès de l'ingénieur Michel Lalonde, ou de la société d'ingénierie Groupe Séguin qu'il dit représenter. Je n'ai jamais eu de conversation avec M. Bernard Trépanier et/ou M. Donato Tomassi sur le financement de la campagne électorale de mon équipe nord montréalaise et encore moins de transaction illicite ;
15. L'ingénieur Michel Lalonde, à la page 196 de son interrogatoire, confirme également « Et de mémoire, je ne me souviens pas si c'est à Monsieur Tomassi, mais probablement à Monsieur Trépanier là que j'avais remis l'argent » ;
16. Comment, avec une telle admission à l'effet que je n'ai pas été la personne à qui cette présumée remise d'argent se serait faite, et sans même la preuve à l'effet que j'aurais pu bénéficier de semblable remise, la Commission et/ou ses procureurs ont-ils pu déduire mon implication à un tel financement occulte ?
17. Comment la Commission et/ou ses procureurs ont-ils pu établir une corrélation entre moi et des gens avec qui je n'ai jamais discuté et à qui je n'ai jamais autorisé de réclamer en mon nom ou au nom de mon organisation de l'argent ?
18. De plus, on ne m'a jamais transmis ni directement ni-même indirectement à moi la somme alléguée, comme l'évoque l'ingénieur Michel Lalonde selon les notes de la Commission, y référant à d'autres personnes ;
19. J'ai au surplus demandé aux responsables de l'Arrondissement de Montréal-Nord de vérifier si des contrats même de faible importance, avaient été accordés au Groupe Séguin depuis mon arrivée en politique

municipale en novembre 2009 et la réponse s'est avérée complètement négative ;

20. Mon intégrité a inutilement été mise en doute par les propos vagues, contradictoires et diffamatoires de l'Ingénieur Michel Lalonde avec qui je n'ai jamais transigé ;
21. J'insiste au surplus avoir l'opportunité de défendre mon honneur, mon intégrité et ma réputation si la Commission et/ou ses procureurs pouvait produire un iota de preuve à l'effet que j'ai pu participer directement ou indirectement à un quelconque financement occulte ;
22. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais et j'en ai une connaissance personnelle;

ET JE SIGNE À MONTRÉAL, ce 23 avril 2015,


GILLES DEGUIRE

DÉCLARÉ solennellement devant moi,
à Montréal ce 23 avril 2015


Me Alain Picard, notaire